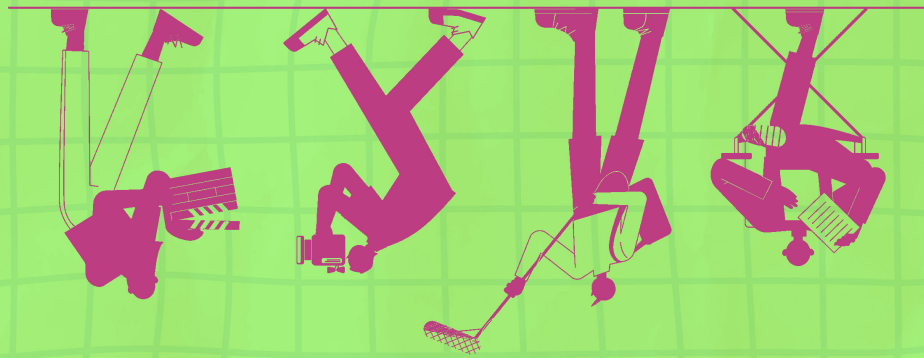


Samedi 1 &
dimanche 2 février 2025

21h

Des réalisations



RÈGLEMENT 2025



RÈGLEMENT – 24H DES RÉALISATIONS 2025 à NANCY

1 – Participation

La participation aux 24h des réalisations est ouverte à tous à partir de 14 ans. Les équipes doivent être composées de **deux à six participants**. Seules les personnes ayant renvoyé le formulaire d'inscription accompagné du règlement de l'équipe peuvent participer à l'événement.

2 – Qui sont les organisateurs du challenge ?

Le challenge sera organisé par [KLAP KLAP] de la MJC Philippe Desforges.

Les organisateurs encourageront les équipes et leurs participants durant l'événement et n'accepteront aucune faveur de la part des équipes et de leurs participants.

3 – Thème

Il sera imposé au début de l'événement. Il est indispensable de réaliser un film en rapport avec ce thème qui sera le point commun entre les différentes réalisations. **Toute réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème ne sera pas prise en compte par le jury. Attention, le thème n'est ni le titre du film à réaliser en 24h ni une phrase à dire dans le film.**

4 – Réalisation, durée et format d'exportation

La durée finale des films devra être comprise entre 3 et 5 min génériques compris. Si le film réalisé est un film d'animation, la durée minimale devra être de 1min 30 secondes. Les films doivent être entièrement créés (scénarios, tournage et montage) pendant la manifestation et en 24h (finalisé et rendu).

Pour que le film soit validé et projeté, il doit être exporté dans un de ces formats : (.WMV ou .MPEG .MOV ou .MP4 uniquement). Le film réalisé devra être visible sur le lecteur VLC. **Le film final réalisé en 24h devra être tout public** (familial : enfants + adultes). Chaque équipe peut bénéficier d'un espace pour pouvoir entreposer son matériel et monter son film. Cet espace devra être libéré et rendu en l'état au plus tard à 15h le dimanche 26 février.

5 – Droits

La participation aux 24h des réalisations vaut l'acceptation de céder tout droit de diffusion, à titre gratuit à la MJC Philippe Desforges de Nancy pour les films réalisés. Chaque équipe veillera à obtenir les autorisations nécessaires de droit à l'image - pour les personnes apparaissant dans leur film. Ces autorisations vous seront fournies au début de la manifestation. Toute musique utilisée dans les films doit **être libre de droits**. Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage. Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

6 – Générique

L'équipe s'engage à insérer en début de générique la séquence fournie par les organisateurs et en fin de film la séquence finale fournie. Il est nécessaire de créditer vos acteurs et figurants ainsi que le nom de chaque membre de l'équipe. Chaque équipe veillera à se présenter le premier jour de l'événement avec une clé USB afin que les organisateurs puissent leur remettre les séquences d'introduction et de fin à figurer au début et à la fin de leur court-métrage.

7 – Distribution

Seules les personnes inscrites dans une équipe peuvent participer activement dans la réalisation du film, y compris pour les rôles principaux. Chaque équipe peut éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour des rôles de figuration (rôle muet, sans gros plan).

8 – Matériel

Les participants disposent de leur propre matériel de tournage et de montage. Le matériel reste sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. La MJC Desforges se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration concernant le matériel des participants. Afin que les participants ne se déplacent pas avec des groupes électrogènes pendant 24h, une salle avec un accès internet est mis à la disposition des participants.

9 – Repas

Durant le challenge nancéen, la MJC Desforges sera accessible pendant la durée des 24h des réalisations. Les participants recevront un *kit de survie* dans la ville dans lequel se trouveront les coordonnées de la MJC.

Accès aux sanitaires et douches de la MJC.

Possibilité de demi-pension (repas du samedi soir et/ou petit déjeuner dimanche matin) selon la formule choisie dans le bulletin d'inscription. Pour éviter que les participants ne se nourrissent exclusivement de chips et de cacahuètes pendant 24h, les organisateurs du challenge nancéen seront là pour leur proposer un repas convivial. Le dîner du samedi sera servi de 19h à 21h et le petit-déjeuner de 8h30 à 10h.

Nous attirons l'attention des participants sur l'impact de leur comportement. Tout état d'ébriété constaté ou tout infraction au regard de la loi entraînera une exclusion de l'équipe entière du concours.

Un espace dédié sera à la disposition des participants à la MJC pour pouvoir vous reposer pendant la compétition.

10 – Le Jury et le contenu des prix

Le jury est constitué de personnes extérieures à la manifestation et en rapport direct avec le cinéma et/ou l'éducation à l'image. Il décernera le Grand Prix du jury à l'issue de la manifestation.

PRIX DU PUBLIC 2025 (suite aux votes du public à l'issue du ciné-goûter du dimanche 26 janvier à 16h)

Des abonnements 5 séances au cinéma CAMÉO de Nancy aux membres de l'équipe gagnante.

Un bon d'achat de 50€ à valoir dans 500 enseignes pour l'équipe

Mention "Prix du public 2025" au début du film crédité par l'organisateur et diffusion du film lors de différents événements (notamment Festival Klap Klap)

1 Klap Pass KLAP KLAP 2025 pour chaque membre de l'équipe donnant un accès gratuit à tous les événements du Festival Klap Klap 2025 à Nancy.

Invitations... Goodies... etc (selon disponibilités et événements)

GRAND PRIX DU JURY 2025

Sélection officielle du court-métrage lors de la 15^{ème} édition du Festival Klap Klap de Nancy (du 11 au 30 août 2025)

Des abonnements 5 séances au cinéma CAMÉO de Nancy aux membres de l'équipe gagnante.

Un bon d'achat de 150€ à valoir dans 500 enseignes pour l'équipe.

Mention "Grand Prix du Jury 2025" au début du film crédité par l'organisateur et diffusion du film lors de différents événements (notamment Festival Klap Klap)

Klap Pass KLAP KLAP 2025 pour chaque membre de l'équipe donnant un accès gratuit à tous les événements du Festival Klap Klap 2025 à Nancy.

Invitations... Goodies... etc (selon disponibilités et événements)

BONNE CHANCE À TOUTES ET À TOUS !